

Action >

OMars II... le bel outil qui fait oublier OMars I quand bien utilisé !

Version réf. vTD-1_070621

Lors des contacts des membres de la commission développement avec les utilisateurs de terrain, trop souvent nous avons entendu « *Ah OMars... compliqué !* ».

Alors, on a cherché à comprendre et nous avons travaillé avec Eric LABOURE.

Il en ressort que l'on devrait plutôt entendre « *Oui, OMars II est tellement plus performant que OMars I... qu'il faut oublier le « I » en découvrant le « II »* »

Aller, on va s'en convaincre et parler du « **bel outil OMars II** », déjà en le situant dans le dispositif des Développeurs ci-dessous simplifié :

**Pas d'action des développeurs sur OMars II à ce stade*

***Apport d'informations par les développeurs*

0. Les axes majeurs de ciblage d'entreprises sont fixés par le Président du BTP et les priorités d'action dans les axes sont définies au niveau des équipes territoriales* **,
1. Les entreprises sont sélectionnées :
 - a. Soit par des recherches aisées sous OMars II : par convention collective, SIRET, région...* **,
 - b. Soit les demandes arrivent directement des entreprises avec les secrétaires de la section régionale BTP ou l'union départementale qui filtrent*,
2. Une sélection se décide des entreprises potentiellement intéressantes à actionner* **,
3. Les entreprises ciblées sont proposées aux Développeurs* **,
4. La priorité va à la présence d'un collège 3, puis d'un collège 2*,
5. Le choix final = résultat des dernières élections, OS élues et représentativité, nb d'OS...* **,
6. Les entreprises sont proposées aux Développeurs*,
7. Utilisation de OMars II par le Développeur afin de lancer l'action avec les informations :
 - a. Un adhérent et/ou un DS est dans l'entreprise OU au sein du groupe (si c'est le cas) = Travail en binôme avec le Développeur, transfert de ses compétences, appui...
 - b. Aucun « CFE-CGC BTP » dans l'entité =
Le Développeur prend RDV avec la DRH ou la Direction.
8. Tout au long de l'action, chaque Développeur a accès à « *La malette du Développeur* » afin de trouver toute la documentation et supports nécessaires pour conduire au succès*,
9. Au fil de l'avancement, du 1^{er} contact aux résultats des élections, le Développeur renseigne ses contacts au sein de l'entreprise et ses annotations dans OMars II* (utile pour le futur),
10. Le Développeur respecte les lois en vigueur (RGPD) en ne créant aucun fichier nominatif, mais en saisissant tout uniquement* sous OMARS II.

Comme vous le voyez, OMars II est omniprésent, mais ce n'est absolument pas un frein ou un refuge pour ne pas arriver à avoir des élu(e)s dans les entreprises ciblées. OMars II permet des gains de temps, de partager les informations avec d'autres Développeurs, par exemple sur des dossiers dans de grandes entreprises en multi-sites...

L'utiliser c'est sur son ordinateur fixe, portable, tablette, Smartphone. Fini le téléchargement long... c'est une application. Il faut donc y avoir accès. Si ce n'est pas le cas, les Développeurs référents feront le nécessaire, idem à la Confédération (Eric LABOURE). Vous aurez alors à écrire « *omars.cfecgc.org* » et utiliser vos identifiant et mot de passe déjà en place pour accéder à l'Intranet de la Confédération.